



L'herbe est dans les parcs et les espaces aménagés... **pas sur les trottoirs !!**

Pour notre santé, n'utilisons plus de produits chimiques pour désherber.
En contrepartie, nous devons tous faire un effort pour conserver un joli
cadre de vie !

Comment agir à votre niveau ?

À votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement
de votre quartier et de votre ville. N'hésitez pas à nettoyer ou désherber
devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses.

Grâce aux petits gestes de chacun, c'est notre cadre de vie à tous qui
s'améliore. Un premier pas vers un environnement sans aucun pesticide
puisque dès le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction de ces produits phytosanitaires
s'appliquera également aux jardins privés.



**Un premier
pas vers un
environnement
sans aucun
pesticide**



**Une seule goutte
de pesticides
suffit à polluer
plusieurs
centaines
de milliers
de litres d'eau.**



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi impose aux communes de changer leurs
pratiques dans l'entretien de leurs espaces verts et voiries : fini les
pesticides, insecticides, fongicides...

Votre commune s'inscrit dans cette nouvelle démarche
pour améliorer notre qualité de vie. L'abandon des pesticides évite la
pollution des nappes phréatiques et favorise la biodiversité. En effet,
l'utilisation de ces produits chimiques fragilise notre écosystème et
contamine toute la chaîne du vivant. Une seule goutte de pesticides suffit
à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau.

Les services adoptent donc désormais de nouvelles méthodes de travail
et appliquent des techniques alternatives au désherbage chimique.
Parallèlement, les espaces verts sont repensés et les nouveaux
aménagements conçus pour réduire au maximum le désherbage :
choix de plantes méditerranéennes, végétalisation des pieds d'arbres, etc.